

Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire

Province/territoire	Nombre de demandes	Nombre de demandeurs uniques	Montant total brut (000 \$)
Terre-Neuve-et-Labrador	10 630	5 010	5 315
Île-du-Prince-Édouard	2 070	1 010	1 035
Nouvelle-Écosse	22 400	10 550	11 200
Nouveau-Brunswick	17 580	8 380	8 790
Québec	224 900	112 890	112 450
Ontario	501 950	243 730	250 975
Manitoba	81 760	37 670	40 880
Saskatchewan	65 220	30 100	32 610
Alberta	250 030	121 620	125 015
Colombie-Britannique	174 230	84 930	87 115
Yukon	1 250	590	625
Territoires du Nord-Ouest	2 780	1 260	1 390
Nunavut	4 090	1 710	2 045
Extérieur du Canada	770	400	385
Non précisé	-	-	-
Total	1 359 660	659 840	679 830

Notes :

1. Les données datent du 29 août 2021 et elles pourraient changer à mesure que d'autres demandes sont reçues.
2. Le nombre de demandes et la province ou le territoire de résidence proviennent des dossiers de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE).
3. Un demandeur unique est une personne. Chaque demandeur unique peut faire une demande pour plus d'une période d'admissibilité, jusqu'à un maximum de 4 périodes pour la PCMRE.
4. Les données sont fondées sur les demandes de PCMRE présentées au moyen du portail Mon dossier de l'Agence du revenu du Canada (ARC) et du système de réponse vocale interactive. Elles comprennent aussi les demandes manuelles.
5. « Extérieur du Canada » fait référence aux demandeurs qui fournissent une adresse à l'extérieur du Canada. Les demandeurs doivent habiter et être présents au Canada pendant la ou les périodes pour lesquelles ils font une demande.
6. Les demandeurs qui n'ont pas de province de résidence valide enregistrée dans les systèmes de l'ARC sont regroupés dans la catégorie « Non précisé ».
7. Le montant brut est le montant total avant les retenues d'impôt. L'ARC prélève un impôt à la source de 10 % sur chaque paiement de PCMRE émis.
8. Tous les nombres sont arrondis à la dizaine près et les montants sont arrondis au millier le plus près. La somme des données peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement et/ou de la suppression.
9. Un tiret [-] indique que les renseignements ont été supprimés pour des raisons de confidentialité. Les renseignements supprimés comprennent aussi les zéros valides.
10. Les bénéficiaires peuvent se déplacer d'un programme à l'autre au fil du temps. Par exemple, un bénéficiaire qui reçoit la PCRE peut réclamer la PCREPA pour la prochaine période d'admissibilité pour prendre soin d'un membre de sa famille. Alternativement, un bénéficiaire pourrait quitter le programme d'Assurance Emploi et passer à l'un des programmes de prestations canadiennes de la relance économique administrés par l'ARC. Quel que soit le programme vers lequel les bénéficiaires se déplacent, ils ne peuvent recevoir qu'un seul type de



Tableau 1 : Nombre de demandes approuvées, nombre de demandeurs uniques et montant total brut (en milliers de dollars) de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique (PCMRE), selon la province ou le territoire

prestations d'assurance-emploi ou de la relance économique pour une période donnée. Ainsi, additionner le nombre total de bénéficiaires uniques à travers tous les programmes pourra entraîner une surestimation.